

Instances de la CMCAS Clermont – Le Puy

Bureau et Assemblée Générale des 14 et 24 juin 2022

Construction des Antennes CMCAS à Gerzat et Brives-Charensac

Deux avenants ont été soumis au vote en séance (6 Pour CGT – CFE/CFC et 1 Abstention CFDT), suite à augmentation de tarif et rajouts de travaux non prévus au départ : sur le lot 3 de Gerzat concernant les menuiseries extérieures en alu et sur lot 1 de Brives-Charensac concernant les terrassements et les VRD.

Budget 2022 : BC n°2 et TC n°1 – Applications Budgétaires 2023

Le Budget Complémentaire n°2 pour affectation des recettes des loyers a été présenté, des modifications ont été apportées en séance par le Trésorier pour un montant du BC2 à 2925,47€ et celui du Transfert de Crédit n°1 à 0€. Ils ont été soumis au vote en bureau (6 Pour CGT - CFE/CGC et 1 Abstention CFDT).

Les applications budgétaires pour 2023 ont été présentées en séance, seul le barème de remboursement kilométrique a été modifié basé sur le barème URSSAF de février 2022. Celles-ci ont été soumises au vote (6 Pour CGT - CFE/CGC et 1 Abstention CFDT).

Assemblée Générale de la CMCAS le 24.06.2022 à Brives-Charensac

Une cinquantaine de bénéficiaires, actifs ou inactifs, ont participé à l'Assemblée Générale de la CMCAS au complexe Marcel PAUL à Brives-Charensac. Après un accueil, avec le « Petit déj' » dans les nouveaux locaux de l'antenne CMCAS afin de permettre aux délégués et aux participants à l'AG de visiter les travaux réalisés, ensuite l'AG s'est déroulée dans les salles du complexe ou les rapports d'activités et financier de l'année 2021 ainsi que les orientations 2023 ont été présentés en AG et validés à l'unanimité. Il est à noter cette année encore la non-participation des administrateurs et administratrices des autres organisations syndicales à part ceux et celles de la CGT !

Lors de l'AG il a été présenté les différents vœux remontés des AG des SLVie et Lieux de Vie concernant la CMCAS, la CCAS et des observations diverses. Aussi les participants à l'AG ont voté à l'unanimité une motion qui sera remontée aux employeurs et diffusée aux bénéficiaires de la CMCAS en octobre, la voici :

« Les délégué(e)s et les participant(e)s de la CMCAS Clermont-Le Puy rassemblés en Assemblée Générale le vendredi 24 juin 2022, souhaitent alerter les bénéficiaires des Activités Sociales :

- *Sur la renégociation de l'Accord des Moyens Bénévoles et Immobiliers entre les organisations syndicales et les représentants des employeurs : ils demandent que les Moyens Bénévoles et Immobiliers soient améliorés en ce qui concerne la contribution des employeurs, les heures de détachements pour faire fonctionner nos Activités Sociales et les différentes aides aux déménagements...*
- *De maintenir les emplois Statutaires dans les entreprises des IEG, de pérenniser notre système de retraite dans les entreprises et de revaloriser les salaires ainsi que les pensions à hauteur de 15% minimum !*
- *De défendre nos Activités Sociales afin que celles-ci puissent vivre, se développer et aider tous les bénéficiaires qui en auraient besoin.*

Cette motion a été soumise au vote et validée à l'unanimité par les participants à notre AG et demandent que cette motion soit publiée dans le prochain journal de la CMCAS d'Août prochain.

Renégociation de l'accord Moyens Bénévoles et Immobiliers

Depuis la mi-mai, les organisations syndicales sont entrées en renégociation de l'accord sur les Moyens Bénévoles et Immobiliers, avec un « accord » à trouver entre les parties d'ici la fin d'année, pour une mise en application dès janvier 2023.

D'ores et déjà les employeurs veulent diminuer le nombre d'heures allouées pour faire vivre les CMCAS ou la Proximité (SLVie...) et cherchent à vouloir réduire les CMCAS en insistant sur les fusions entre CMCAS pour avoir des moyens supplémentaires...

Attention, la mobilisation et l'implication des acteurs des AS est de mise pour vous avertir, mais surtout il faut que chaque bénéficiaires se mobilisent et s'emparent de ce système unique que sont nos Activités Sociales pour les Actifs et les Inactifs ! Alors nous comptons sur vous ...

En bref : Festival La Belle Rouge à Saint-Amant-Roche-Savine

La convention pour le Festival La Belle Rouge 2022 a été votée à la majorité, pour rappel une participation par la CMCAS de 300€ est apportée. Cela permet d'ouvrir le Festival gratuitement à tous les bénéficiaires de la CMCAS cet été, N'hésitez pas à y participer nombreux...

Vos Administrateurs et Administratrices CGT au CA de la CMCAS Clermont – Le Puy :

Eric LAVAL, François CHASTEL, José ANDRADES, Vincent MOUNIER, Thomas ROLLEY, Guy CHAPELLE, Grégory THORIN, Laure BAYER, Murielle GARNIER, Rémi BRUYERE, Jérôme ROCHE, Dany CHEVALIER, Juan VOIZARD et Georges CAZAL

